

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUTHON (Loir-et-Cher)**

SÉANCE DU 30 MARS 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux,
Le Mercredi 30 Mars à vingt heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Authon (Loir-et-Cher),
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des Associations, sous la présidence de Madame Mme CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Mars 2022

Présents : MM CINTRAT Marie-José, OURY Dominique, FERRAND Arnaud,
BOURRÉE Steve (arrivé à 20 h 29), HASLÉ Julien, FERRAND Joëlle, CAHIER Aline,
NIZARD Véronique, CINTRAT Jean-Luc, HENRY Roland.

Absents excusés : Mme FOUSSEREAU Nathalie donnant procuration à Mme
CINTRAT Marie-José, Mr FORBIN Paternie donnant procuration à Mr CINTRAT
Jean-Luc.

Absents: Mr JOB David, HÉMOND Nicolas

Mme Dominique OURY a été désignée secrétaire de séance.

Présents 10 – Votants : 12

Les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la réunion du Conseil
Municipal en date du 8 Mars 2022.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame CINTRAT Marie-José, Maire de la Commune d'Authon) quitte la salle.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix POUR, approuve le
compte administratif 2021 qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes :	481 815.86€
Dépenses :	423 941.86€
Résultat	57 874.00€
Résultat de Fonctionnement reporté N-1	164 579.51€
Résultat de Clôture	222 453.51€

Section d'investissement

Recettes :	192 610.79€
Dépenses :	163 711.40€
Résultat	28 899.39€
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	- 118 657.65€
Solde Investissement N	- 89 758.26€

DEFICIT DE CLOTURE 2021	89 758.26€
<u>RESTE A RÉALISER EN DÉPENSES</u> :	35 268.53€
<u>RESTE A RÉALISER EN RECETTES</u> :	0,00€
<u>BESOIN DE FINANCEMENT</u>	125 026.79€

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1°/- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12 Voix pour

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2021 à la clôture de l'exercice 2021 :

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

Couverture du besoin d'autofinancement (R compte 1068)	125 026.79€
Solde de l'excédent de fonctionnement (R compte 002) :	97 426.72€
Reprise du déficit d'investissement : (D compte 001) :	89 758.26€

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix)

* APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (12 voix Pour), vote le budget primitif 2022 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	558 726.72€
Section d'investissement :	782 297.33€.

VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES - ANNÉE 2022

Après avoir pris connaissance des taux indiqués sur l'état 1259, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur la pertinence d'une modification des taux d'imposition communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 (Douze) voix POUR:

* DÉCIDE le maintien des taux d'imposition pour l'Année 2022 :

1°/- Foncier bâti 42.52 % (taux départemental 24.40% et communal 2020 : 18.12%)

soit un produit correspondant de : 217 575.00€

2°/- Foncier non bâti 44,90 %

soit un produit correspondant de : 45 214,00€

Pour un TOTAL de : 262 789.00€.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 28 Avril 2022, à 20 h 15.

Pour extrait conforme aux débats
Fait à Authon, le 05 Avril 2022

Mme le Maire, Marie-José CINTRAT

